

DREAL  
Auvergne

bilan 2011  
perspectives 2012



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement Auvergne

[www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)

# Sommaire

<b>Édito</b> .....	3
--------------------	---

## Bilan thématique 2011 et perspectives 2012

Les politiques territoriales de développement durable ..... Grenelle Environnement	4
Le logement en Auvergne .....	6
Les sites et paysages .....	8
Autorité environnementale .....	9
Énergie - Air - Climat - Construction .....	10
Risques technologiques .....	12
Risques naturels - Hydrométrie - Prévision des crues .....	16
Eaux et milieux aquatiques .....	18
Nature et biodiversité .....	20
Transports et déplacements .....	23
Sécurité routière - Contrôle des transports - Contrôle des véhicules .....	26
Les routes nationales .....	29
Fonctions support et vie du service .....	32

<b>Organigramme</b> .....	35
---------------------------	----

# Édito

La DREAL Auvergne a maintenant deux ans et cette plaquette permet d'apprécier l'ampleur des travaux réalisés.

Les chantiers menés en 2011 ont été nombreux, que ce soit pour la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement avec l'approbation du plan régional santé environnement, l'élaboration du schéma régional climat air énergie, mis à la consultation du public du 16 janvier au 16 mars 2012 ou encore le lancement de la trame verte et bleue le 15 décembre 2011. La DREAL a lancé une démarche ambitieuse sur les paysages avec l'élaboration d'un atlas régional des paysages et l'organisation de journées départementales sur ce thème.

En matière d'infrastructures de transports, l'année 2011 a vu la fin du débat public sur l'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA, qui a abouti à une décision ministérielle prévoyant la poursuite des études en vue de la mise en concession de l'axe mais aussi le lancement en octobre du débat public sur la LGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon pour une durée de 4 mois.

La DREAL a progressé dans son fonctionnement vers une plus grande transversalité, avec, par exemple, une meilleure prise en compte des aspects nature et eau dans les projets d'infrastructures mais aussi à l'occasion de la sécheresse (mise à disposition d'informations sur le niveau des cours d'eau, suivi des restrictions d'utilisation, notamment pour les installations classées, appui à l'organisation du transport de paille,...).

Dans le domaine des fonctions support, les changements ont encore été importants avec notamment la fin du déploiement de l'outil comptable Chorus.

La démarche qualité s'est poursuivie avec l'extension de la certification à de nouvelles activités (contrôle des transports, gestion administrative et paye, dérogations espèces) mais aussi le renforcement de l'écoute des bénéficiaires de nos actions.

Les défis à relever en 2012 sont encore nombreux comme par exemple la désignation des territoires à risques importants au titre de la directive inondation, la mise en oeuvre du nouveau décret sur les études d'impact, la révision du dispositif nitrates et je sais pouvoir compter sur les agents de la DREAL pour y parvenir.

Le directeur régional  
**Hervé VANLAER**



# Les politiques territoriales de développement durable

*Grenelle Environnement*

Les enjeux du développement durable doivent être pris en compte à tous les niveaux, de la planification au projet. Ils sont transversaux et se déclinent de différentes manières et à différentes échelles : des documents d'urbanisme au projet de parc naturel régional, de l'agenda 21 à la ville durable par exemple.

Il s'agit d'intégrer le plus en amont possible ces enjeux du développement durable et du Grenelle Environnement (consommations des espaces agricoles et naturels, trame verte et bleue, consommations énergétiques, mixité sociale et fonctionnelle...) mais aussi d'expérimenter et d'innover sur des territoires particuliers.



**Bilan** 2011

## Promotion du développement durable

En 2011, la DREAL Auvergne a appuyé financièrement le lancement de démarches agenda 21 local de trois collectivités. Trois collectivités ont déposé une demande de reconnaissance de leur agenda 21 auprès du ministère et une autre a demandé la prolongation de 2 ans de cette reconnaissance.

Disposer d'un agenda 21 reconnu valide la qualité des projets stratégiques et la cohérence des politiques menées à l'échelon local.

Un travail sur le territoire de la communauté de communes d'Ambert a également été mené en lien avec le CETE de Lyon sur les conditions pouvant permettre l'émergence d'une démarche territoriale d'agenda 21 local en zone rurale.

L'État soutient financièrement et techniquement la plateforme 21, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques sur le développement durable, au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central. La DREAL Auvergne a contribué à l'organisation et l'animation d'une journée organisée par la plateforme 21 à Saint Flour, pour sensibiliser les collectivités rurales à la démarche agenda 21.

## Ville durable

Le plan ville durable se décline en particulier à travers les actions "Ecocité" et "Ecoquartier". En mars 2011, la DREAL a lancé le premier atelier local écoquartier qui a réuni les collectivités auvergnates porteuses d'une démarche Ecoquartier. 14 d'entre elles ont répondu à l'appel à projet national Ecoquartier. La commune de Bertignat a été lauréate. La DREAL a accompagné la montée en puissance de l'écocité clermontoise portée par le syndicat mixte du Grand Clermont, aux côtés de la direction départementale des territoires du Puy de Dôme.

Afin d'améliorer la prise en compte des enjeux Grenelle dans les documents d'urbanisme, des travaux sur les indicateurs liés à la consommation d'espaces et l'étude de la prise en compte des enjeux de la trame verte et bleue dans les schémas de cohérence territoriaux ont été lancés.

## Les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des territoires de caractère et de qualité dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages représentent pour la région un ensemble remarquable mais fragile et menacé, comportant un intérêt reconnu au niveau national. Ils font l'objet d'un projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages, traduit dans une charte ayant vocation à être reconnue comme agenda 21 local.

### ... 2011 ... une année riche en événements

**juillet 2011** Le PNR du Livradois-Forez, après avis favorable du conseil national de la protection de la nature (CNP) le 17 mars 2011, a vu son classement renouvelé pour 12 ans (décret du Premier ministre du 25 juillet 2011).

**juillet 2011** L'association d'émergence du nouveau PNR de l'Aubrac n'a pas réussi à faire aboutir un accord sur le périmètre d'étude entre les 3 régions concernées (Auvergne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées), reportant à 2012 les travaux de préfiguration.

**6 décembre 2011** Arrêt de l'avant-projet de charte du PNR des Monts d'Ardèche sur un périmètre qui incorpore 12 communes de la Haute-Loire (secteur du Mézenc).

**fin 2011** Le projet de charte du PNR des Volcans d'Auvergne a été arrêté et soumis à enquête publique du 29 novembre 2011 au 12 janvier 2012.

**L'association de préfiguration du projet de PNR des gorges du Haut Allier Margeride**, créée le 21 janvier 2011, a poursuivi ses travaux de réflexion pour faire émerger ce nouveau parc. Les 28 et 29 septembre 2011, le ministère accompagné des rapporteurs du CNPN et de la fédération des parcs naturels régionaux de France ont découvert le territoire concerné. En 2012, ces deux instances émettront un avis sur l'opportunité de la démarche et le projet de périmètre.

Dans le prolongement des démarches liées aux chartes, les deux parcs naturels régionaux ont lancé une réflexion pour expérimenter la mise en place d'ateliers ruraux d'urbanisme, en lien avec les collectivités.

Dans le cadre du deuxième appel à projet national en direction des "parcs naturels régionaux", deux dossiers concernant l'Auvergne ont été retenus :

- le **PNR Livradois-Forez** >> accompagnement d'une démarche d'habitat groupé en auto-promotion en milieu rural à Bertignat
- l'**Inter-Parcs Massif Central** >> mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> volet de la convention européenne du tourisme durable dans les espaces protégés, impliquant les deux parcs naturels régionaux d'Auvergne.

Enfin dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projet de 2007 financé par le ministère, relatif à la qualité des paysages péri-urbains, les conclusions du travail mené en collaboration entre les parcs naturels régionaux des volcans d'Auvergne, du Livradois-Forez et Clermont communauté sur leurs territoires de recouvrement ont été mises en forme à travers la publication d'un livre "Clermont au loin, chronique périurbaine" et valorisées par des journées de partage sur le terrain avec les élus des territoires concernés.

## Perspectives 2012

En 2012, les actions de promotion de la ville durable vont se poursuivre sous la forme d'ateliers, d'informations internet et d'accompagnement des démarches en cours (Ecocités).

L'animation régionale pour favoriser la réalisation d'agendas 21 va se renforcer avec l'organisation d'une journée régionale des acteurs des agendas 21 et la mise à disposition d'informations pour les collectivités. L'Etat poursuivra son soutien financier des démarches portées par les collectivités.

Au niveau des parcs naturels régionaux, 2012 doit voir la finalisation de la démarche de révision de la charte du PNR des volcans d'Auvergne. L'Etat accompagnera aussi le projet de création du PNR des gorges du Haut Allier Margeride.

## données géographiques . . . . . >

La DREAL Auvergne propose en visualisation ou en téléchargement l'ensemble des données géographiques dont elle est gestionnaire. Ces données sont accessibles sur le site internet DREAL par l'intermédiaire de services web dédiés.

La réalisation du programme statistique national **Sit@del2** a permis de collecter les données sur les logements et les locaux autorisés et commencés. >> **29 000** actes d'urbanisme ont été intégrés à l'application en 2011. L'enquête sur la commercialisation des logements neufs auprès des promoteurs a permis de rassembler les informations statistiques sur les ventes, les stocks et les prix d'une centaine de programmes chaque trimestre. La mise en place pour la première année du nouveau dispositif de recensement au logement

## une information la plus large possible actualisée et accessible via le web . . .

du parc locatif social (RPLS) auprès des bailleurs sociaux a permis de collecter les informations sur près de **67 000** logements.

Au-delà des obligations légales d'informations, la DREAL Auvergne a fait le choix de la mise à disposition la plus large possible des informations en sa possession via l'Internet, dans le respect de la directive Inspire et de la convention d'Aarhus. Une rubrique Données a été créée sur le site DREAL. Elle donne déjà accès à la cartographie interactive et aux principales bases de données relatives à l'Auvergne. La DREAL Auvergne se donne également l'objectif de disposer en interne d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective dans l'ensemble des champs d'intervention des services, la développer et la diffuser très largement, en toute transparence.



# Le logement en Auvergne

La DREAL est en charge, dans le respect des orientations nationales, de l'élaboration de la politique régionale de l'habitat fondée sur la connaissance des territoires et des marchés locaux de l'habitat.

Elle la soumet au débat notamment au sein du comité régional de l'habitat et pilote sa mise en œuvre en répartissant les objectifs et les crédits entre les départements et en coordonnant l'action du réseau des directions départementales sur le champ du logement.

L'année 2011 a été marquée par l'engagement de chantiers importants. Ils déclinent les réformes apportées à la politique nationale du logement par le gouvernement et visent à mieux adapter les réponses des pouvoirs publics aux besoins des territoires et des citoyens. L'année 2012 sera une année de consolidation et de montée en charge des dispositifs nouveaux.



**Bilan** 2011

## Le programme habiter mieux

En 2011, sous la responsabilité du préfet de région, délégué régional de l'agence nationale de l'habitat, la DREAL a animé le déploiement du programme habiter mieux en Auvergne.

Financé par le grand emprunt pour les investissements d'avenir, il est destiné à aider la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants aux ressources modestes. Des contrats locaux d'engagement dans la lutte contre la précarité énergétique ont été conclus avec les quatre conseils généraux. Ils concrétisent une volonté d'action coordonnée entre les collectivités, l'État et leurs partenaires qui devrait prendre toute sa dimension opérationnelle en 2012.

Le développement de ce programme s'inscrit en complémentarité d'une réforme majeure des modalités d'intervention de l'agence nationale de l'habitat visant à concentrer ses moyens sur les aspects les plus sociaux de son action que la DREAL Auvergne a contribué à installer et à expliquer aux acteurs locaux.



# Perspectives 2012

## Le recentrage des logements sociaux

Afin de répondre à la crise du logement qui touche encore les régions les plus urbanisées de notre pays, le recentrage de la production des logements sociaux s'est accentué en 2011. Dans ce contexte, le nombre d'agrément attribués à l'Auvergne a connu une forte baisse, passant de 1 300 à 790 logements. L'exercice de programmation régionale et de sélection des opérations au niveau départemental en a été rendu plus complexe et plus sensible.

Toutefois, au final, 844 logements ont pu être financés et concentrés à hauteur de 70% dans les zones de plus forte tension et notamment dans l'agglomération clermontoise. Comme en 2011, 30% de ces logements ont été dédiés spécifiquement aux ménages aux plus faibles ressources.

## La réforme de la demande de logements sociaux

La DREAL Auvergne a coordonné le déploiement dans chaque département du nouveau dispositif d'enregistrement de la demande de logement social en Auvergne. Opérationnel depuis le 28 mars 2011, il simplifie désormais les démarches des demandeurs et leur garantit une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

## La contractualisation avec les bailleurs sociaux

Instituant un nouveau mode de relations entre l'État et les organismes HLM, les conventions d'utilité sociale contractualisent, avec le préfet de région, les engagements des bailleurs sur l'ensemble de leur champ d'activité.

14 conventions locatives et 4 conventions accession ont été conclues en 2011 dans le cadre d'une collaboration étroite entre DREAL et DDT débutée en 2010.

Dans le même esprit, des conventions relatives aux modalités de mobilisation du contingent de logements sociaux réservé à l'État au profit des ménages défavorisés notamment prioritaires au sens de la loi sur le droit au logement opposable ont été signées fin 2011 entre les préfets de départements et chacun des bailleurs possédant des logements dans la région.

## Contribuer à la réussite du programme habiter mieux

Les structures partenariales et financières étant désormais en place, le programme devrait prendre son essor en 2012. La DREAL a pour objectif d'accompagner les délégations départementales dans sa promotion auprès des collectivités, d'encourager le développement des dispositifs d'ingénierie spécifiques et de mobiliser les opérateurs afin que ce programme déclenche et soutienne la rénovation thermique du plus grand nombre possible de logements de propriétaires occupants modestes.

## Accompagner la mise en place de la politique du "logement d'abord"

La politique du logement d'abord vise à prendre en charge les personnes sans abri ou mal logées et privilégie l'accès direct à un logement pérenne (si leur situation le permet et avec un accompagnement social adapté le cas échéant) plutôt qu'à les orienter vers une structure d'hébergement. A l'échelon régional, la DREAL accompagne la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) dans le pilotage du déploiement en Auvergne de cette nouvelle stratégie.

## Développer et partager la connaissance des marchés de l'habitat

En 2011, la DREAL Auvergne a lancé un important programme d'études visant à mieux connaître la situation du logement en Auvergne pour mieux adapter les politiques locales. Il porte sur la réalisation d'une typologie des communes d'Auvergne au sens de l'habitat, d'une étude des loyers du parc privé, d'une analyse du parc des logements privés potentiellement indignes, et d'une étude des conditions de logement des populations immigrées réalisée pour le compte de la DRJSCS.

Les résultats de ces études devraient faire l'objet de communications sous des formes diverses tout au long de l'année 2012.

## Encourager la lutte contre l'habitat indigne

Priorité du gouvernement, la lutte contre l'habitat indigne est également un des axes forts du plan régional santé environnement d'Auvergne. En collaboration avec l'agence régionale de santé, la DREAL souhaite mobiliser les acteurs locaux pour améliorer l'efficacité des actions menées et en particulier pour promouvoir la création, dans chacun des départements de la région, d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne à l'image de celui qui fonctionne dans le Puy de Dôme. Cette volonté se traduira, en particulier, en 2012 par l'organisation d'un séminaire sur ce thème.

## quelques chiffres

- 1484** logements sociaux nouveaux agréés (PLUS, PLAI, PLS)
- 2,3** M€ de subventions directes et près de 42 M€ d'aides indirectes au logement social
- 1982** logements privés réhabilités
- 144** logements locatifs privés conventionnés
- 288** logements traités dans le cadre du programme habiter mieux
- 10** M€ de crédits Anah consommés pour la réhabilitation du parc privé



# Les sites et paysages

La DREAL Auvergne est chargée de la politique des sites et paysages dans la région. A ce titre, elle réalise des outils de connaissance des paysages, participe aux démarches de valorisation des paysages et veille à une meilleure prise en compte de ce volet dans les différentes politiques publiques. La DREAL est également chargée de la mise en œuvre de mesures de protection ou de gestion des sites par des moyens réglementaires et financiers.



## Connaissance des paysages

Le 23 mai 2011 a eu lieu la journée de lancement de l'atlas régional des paysages, document de connaissance partagé sur les paysages d'Auvergne et leurs enjeux. En complément, deux journées de sensibilisation sur les paysages ont été organisées dans les départements de la Haute-Loire et du Cantal.

## Les opérations "Grands Sites" (OGS)

La mise en oeuvre globale du **site "Puy-Mary, volcan du Cantal"** s'est poursuivie en 2011 avec l'ouverture au public de la maison d'accueil de Dienne, l'étude de réhabilitation de la maison d'accueil du Claux et un projet du même type pour la maison d'accueil du Falgoux.

La mise en fonctionnement de ces maisons d'accueil, prévues chacune avec parking, permettra d'expérimenter un moyen de transport collectif, envisagé sous forme de navettes.

Les travaux de **l'opération Grand Site "puy de Dôme" phase 2** se sont poursuivis avec les premiers essais du train à crémaillère réalisés avec succès à l'automne 2011. L'ouverture au public est prévue au printemps 2012.

## Projet de classement de sites

Un travail sur le périmètre possible du site classé de Gergovie a été réalisé en lien avec les collectivités. Atout France a élaboré une étude sur un développement touristique qualitatif comme préalable à l'élaboration d'un éventuel programme d'opération grand site.

Le bassin du Puy-en-Velay fait l'objet d'une série de mesures de protection patrimoniale tant au titre du code de l'environnement (sites inscrits et classés) que du code du patrimoine (monuments historiques et secteurs sauvegardés).

Trois projets de sites classés ont été élaborés : les ravins de Corboeuf, les gorges du Dolaison et le rocher St Michel d'Aiguilhe.

## UNESCO

La DREAL a accompagné le conseil général dans l'élaboration de son dossier de candidature pour l'inscription de la chaîne des Puy et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial UNESCO. Le projet n'a pas été retenu en 2011.

Un dossier de renouvellement sera déposé en 2012.

## Perspectives 2012

- Finalisation de l'atlas régional des paysages.
- Projets de classement de sites : ravins de Corboeuf, butte d'Usson et butte du château d'Yronde et Buron, vallée du Dolaison, Gergovie, rocher de l'Aiguilhe, hêtres tortueux...
- OGS : demande de labellisation du grand site du Puy-Mary, volcan du Cantal et lancement de la phase 3 de l'OGS puy de Dôme sur la partie centrale des Dômes.



# Autorité environnementale



Mieux prendre en compte l'environnement dans les politiques publiques et les grands projets, faciliter la compréhension par tous de leurs conséquences environnementales, voilà le but de l'évaluation environnementale.

Le porteur de la politique ou du projet réalise son évaluation environnementale et la soumet à l'avis de l'autorité environnementale.

Au niveau régional, l'autorité environnementale peut être le préfet de région (pour les projets) ou de département (pour les plans locaux d'urbanisme par exemple). La DREAL prépare l'avis.

L'avis signé est rendu public, notamment par sa mise en ligne sur le site Internet de la DREAL. Il est joint à l'enquête publique.

## Bilan 2011

En 2011, 108 avis ont été sollicités auprès de l'autorité environnementale en Auvergne, soit plus du double de 2010.

Pour les plans et programmes, les plans locaux d'urbanisme (PLU) restent majoritaires. L'enjeu environnemental principalement concerné pour les PLU examinés est la maîtrise de la consommation d'espace pour l'urbanisation (étalement urbain).

En ce qui concerne les projets, les installations classées (carrières, industries...), les opérations d'urbanisation (ZAC), les parcs éoliens et photovoltaïques continuent à dominer l'activité de l'autorité environnementale.

2011 a vu croître fortement le nombre d'avis sur des projets de parcs photovoltaïques au sol (16), qui contribuent à l'atteinte des objectifs en matière de production d'énergie renouvelable mais interrogent vis à vis de l'enjeu de la consommation des espaces naturels et agricoles.

La connaissance de l'état initial de l'environnement du site avant le projet s'améliore dans les études d'impact de la plupart des projets. En revanche, des progrès importants restent à faire pour que les enjeux environnementaux soient pleinement intégrés, au même titre que les enjeux économiques et sociaux. Par exemple, les mesures prévues pour éviter, réduire, ou compenser les impacts prévisibles restent encore souvent trop théoriques et imprécises.

## Perspectives 2012

- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur les études d'impact, notamment en ce qui concerne la décision par la DREAL de soumettre ou non un projet à étude d'impact (régime dit du "cas par cas") et la nécessité pour les projets d'analyser leurs impacts cumulés avec les autres opérations du secteur.
- Maintenir une vigilance forte pour la prise en compte de l'environnement, notamment en ce qui concerne les thèmes les moins appropriés à ce jour par les maîtres d'ouvrages (émission de gaz à effet de serre, consommation d'espace, continuités écologiques...).
- Diffuser des outils méthodologiques simples pour aider les maîtres d'ouvrage à réaliser leurs évaluations environnementales.

# Energie - Air - Climat - Construction

La DREAL a pour missions :

- . d'assurer les missions régaliennes de l'État en matière d'énergie et de qualité de la construction
- . de contribuer aux actions de planification en matière de climat, d'air et d'énergie
- . de contribuer au développement de la construction durable
- . de coordonner les opérations relatives à la gestion patrimoniale des bâtiments de l'État
- . de mobiliser les milieux professionnels du BTP
- . d'animer la cellule économique régionale de la construction d'Auvergne
- . et d'une manière générale, de mener toutes actions de mise en œuvre du Grenelle Environnement dans les domaines de l'énergie, de la construction et de la qualité de l'air.



## Bilan 2011

### Planification climat air énergie en Auvergne

Le projet de schéma régional climat air énergie (SRCAE) instauré par la loi Grenelle 2 a été réalisé en 2011 au terme d'un processus engagé le 8 février qui s'est appuyé sur les travaux de cinq ateliers thématiques et sectoriels. Il établit les orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit de contribuer à l'échelle régionale au respect des engagements internationaux, européens et nationaux.

Le SRCAE comporte en annexe un volet éolien qui définit les zones pouvant recevoir de nouvelles zones de développement éolien (ZDE).

Le projet a été arrêté par le préfet et le conseil régional en décembre 2011 pour être soumis à la consultation du public du 16 janvier au 16 mars 2012.

### Modernisation du réseau de transport d'électricité

La phase de concertation du projet « Deux Loire » qui vise à remplacer une ligne unique de 225 000 V, entre les postes de Pratclaux en Haute-Loire et Rivière dans la Loire (soit 80 km), par une ligne à double circuit, également de 225 000 V mais sur un tracé légèrement différent, s'est achevée fin 2011. Le 12 décembre 2011, le préfet de la Haute-Loire validait le dernier tronçon du fuseau de moindre impact de la future ligne, les deux autres tronçons ayant été validés dans le courant de l'année.



## Soutien au développement des énergies renouvelables

51 certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat ont été délivrés en 2011, contre 58 en 2010. Après un moratoire de trois mois des projets photovoltaïques, un nouveau dispositif a été mis en place au début de l'année, avec notamment le lancement d'un appel d'offres par la commission de régulation de l'énergie pour les installations de plus de 250 kWc. 16 dossiers d'évaluation des impacts environnementaux et des risques industriels ont ainsi été déposés en Auvergne en décembre 2011 sur lesquels le préfet de région donnera son avis début 2012.

Suite à la loi Grenelle 2 de juillet 2010, une dizaine de dossiers de zones de développement de l'éolien ont été instruits au niveau de la phase de recevabilité, qui prend dorénavant en compte les critères biodiversité, sécurité publique et patrimoine archéologique.

### Air

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération clermontoise, approuvé en 2008, a fait l'objet en 2011 d'un bilan soumis en décembre au comité de pilotage de ce plan. La qualité de l'air dans l'agglomération s'améliore peu à peu mais nécessite une vigilance accrue du fait de l'abaissement des seuils d'information et d'alerte à la pollution entrés en vigueur en fin d'année.

### Immobilier de l'État

Les audits « accessibilité-énergie-gros entretien » réalisés sur le parc immobilier de l'État ont permis de disposer d'éléments sur l'état des bâtiments et sur les opérations à mener afin de respecter les engagements du Grenelle Environnement (État exemplaire).

Des outils et méthodes de priorisations techniques des actions ont été mis en place au sein de la cellule régionale de stratégie immobilière de l'État. La DREAL a appuyé la mission régionale achats pour la mise en place d'un contrat interministériel de mutualisation pour l'entretien des installations de chauffage ventilation climatisation. La DREAL et une DDT expérimentent un contrat de performance énergétique (trésorerie de Haute-Loire).

### Qualité de la construction

Afin d'accompagner l'évolution de la réglementation dans le domaine du bâtiment, de nombreuses réunions d'information en direction des milieux professionnels ont été organisées sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation thermique 2012 (une dizaine de réunions réunissant 500 participants) et la réglementation parasismique (200 participants). Une trentaine d'opérations - représentant 700 logements environ - ont fait l'objet de contrôles du respect des règles de construction (contrôles parasismiques en maisons individuelles).

La DREAL se mobilise également, avec l'appui du CETE, afin de développer la construction bois en partenariat avec Auvergne Promobois et sensibiliser les acteurs de la construction sur des thématiques émergentes telle l'énergie grise ou les « nouvelles sinistralités » dans les constructions basse consommation.

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) a contribué au travail de connaissance des pratiques en matière de béton de roches massives en organisant un séminaire rassemblant 90 professionnels. La CERC a pérennisé la publication de notes de conjoncture trimestrielles et notes de synthèse accessibles sur le site Internet des cellules économiques.

### Planification climat air énergie

Le SRCAE devrait être approuvé par l'État et le conseil régional avant le 30 juin 2012. Ensuite devra être mis en place un dispositif de suivi puisque le schéma est révisable tous les 5 ans.

Par ailleurs certaines collectivités devront réaliser d'ici fin 2012 un plan climat énergie territorial.

### Distribution et transport de l'énergie électrique

La phase d'instruction administrative du projet « Deux Loire » devrait débuter en 2012 par le dépôt de la demande de déclaration d'utilité publique de l'ouvrage. Le décret du 1er décembre 2011 a simplifié les procédures d'autorisation des travaux liés aux ouvrages électriques. La DREAL est maintenant service instructeur pour les préfets de département (hors le département de Haute-Loire).

### Qualité de l'air et climat

L'année 2012 sera consacrée à une évaluation approfondie de la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération clermontoise sur la période 2008-2011 dans la perspective de sa mise en révision en 2013.

### Immobilier de l'État

Une synthèse des audits réalisés entre 2010 et 2012 sur les bâtiments de l'État sera entreprise afin de servir de base de travail aux futures programmations des travaux.

### Qualité de la construction

Les opérations d'animation de réunions d'information se poursuivront en 2012.

Plusieurs études sont programmées par la CERC : étude sur la montée en compétences des entreprises du bâtiment et des entreprises spécialisées en matière d'énergies renouvelables, étude sur l'adaptation du bâti ancien au développement durable et questionnaire sur les déchets et recyclage du BTP en région.

### Contribution à la mise en œuvre et au suivi du plan régional santé environnement 2 dans le domaine du bâtiment

La mise en œuvre des mesures en matière de pollution de l'air intérieur, de réduction des risques dans les locaux d'habitation ou d'accueil du public (radon, amiante, plomb) sont des enjeux importants en terme de santé. Une animation régionale et un suivi des actions seront réalisés en 2012.

# Risques technologiques

La DREAL Auvergne est chargée de promouvoir et mettre en œuvre une gestion intégrée des risques technologiques (SEVESO, canalisations de gaz, équipements sous pression, transports de matières dangereuses), des risques chroniques (émissions dans l'environnement pouvant notamment avoir des effets sur la santé), des risques miniers, de la sécurité des barrages et des digues.



Par ailleurs, la direction est chargée de la coordination de l'inspection des installations classées.

A ce titre, elle propose l'organisation de l'inspection dans la région et en assure, en collaboration avec les directions départementales interministérielles, le pilotage opérationnel (définition et suivi des objectifs dans le cadre des instructions nationales, animation/formation, pilotage de la qualité, habilitation, administration et développement des outils de l'inspection).

Ces missions sont exercées par le service risques et par les unités territoriales. Les agents des trois unités territoriales de la DREAL sont chargés de l'inspection des installations classées et de l'inspection du travail dans les carrières.

Au titre de ses missions, le service risques :

- propose et développe des politiques et des actions de prévention et réduction des risques (miniers, technologiques y compris les barrages, chroniques),
- instruit avec les unités territoriales des projets relevant de son champ de compétence, notamment des études d'impact et de dangers,
- s'assure de la prise en compte des risques dans les politiques d'aménagement, dans les documents d'urbanisme et dans les projets,
- contribue à la préparation, et le cas échéant, à la gestion de crise, anime, coordonne et apporte son appui aux unités territoriales de la DREAL Auvergne ainsi qu'aux directions départementales interministérielles, pour ce qui est des missions d'inspection des installations classées.





équipement sous pression : réacteur SANOFI

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Sécurité des établissements SEVESO

Les sites ont poursuivi la mise en œuvre des mesures de réduction du risque issues des réflexions des années antérieures telles que l'amélioration de la sécurité d'emploi des gaz toxiques ou la prévention des risques de mélanges incompatibles, notamment lors des déchargement de citernes.

Pour 2011, le montant total des investissements de réduction des risques s'élève à environ 19 M€ pour les 8 sites SEVESO seuil haut.

Par son action, l'inspection a obtenu sur les 3 dépôts pétroliers (classés SEVESO seuil bas) l'anticipation des prochaines exigences réglementaires en matière de renforcement des équipements de protection contre l'incendie.

### Élaboration des PPRT

Avec 3 nouveaux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés en 2011, l'objectif national de 50 % de PPRT achevés fin 2011 est atteint en Auvergne. Les 4 autres PPRT restants ont fait l'objet d'une quinzaine de réunions techniques et de concertation qui devraient porter leurs fruits en 2012.

### Sécurité autour des canalisations de transport

Les porter à connaissance des risques liés aux canalisations de transport de gaz se sont achevés sur l'Auvergne avec l'information en 2011 des 352 maires concernés sur les départements de l'Allier et de la Haute Loire.

Le nombre d'endommagements de canalisations de distribution de gaz lors de travaux à proximité des ouvrages a augmenté de 33 % en 2011.

### Sécurité des ouvrages hydrauliques

Pour sa 1ère année d'activité, l'équipe auvergnate a mis l'accent sur la sécurité des barrages autorisés au titre de la loi sur l'eau. D'importants travaux de renforcement de la sécurité ont ainsi été réalisés ou initiés en 2011 sur les barrages de Lavalette (43), Sep (63), Montaigut (63) et Bazergues (03).

## RISQUES CHRONIQUES

### Plan régional santé environnement

Le second plan régional santé environnement a été approuvé par le préfet de région le 21 avril 2011.

Réalisé en région Auvergne en partenariat étroit entre la DREAL, l'agence régionale de santé et les autres acteurs impliqués, ce plan fixe les actions prioritaires en matière de santé environnement pour la période 2011-2015.

### Nuisances sonores

Plusieurs marchés visant à réaliser les cartes de bruit stratégiques, à mettre en place des observatoires du bruit et à réaliser des travaux d'atténuation du bruit sur une vingtaine d'habitations dans le Puy-de-Dôme ont été lancées.

### Pollutions dans l'eau

Un important travail a été réalisé en lien avec le comité de pilotage "malformation des poissons de la Dore" dont le service risques assure le secrétariat.

Un arrêté préfectoral a ainsi été pris, imposant à l'usine SANOFI de Vertolaye un suivi des quantités de substances actives rejetées, ainsi qu'un suivi de la rivière Dore vis-à-vis de ces mêmes paramètres. Cet arrêté constitue une première en France et s'appuie sur des méthodes expérimentales définies en lien avec l'INERIS. L'industriel a par ailleurs testé une installation de traitement pilote dont les résultats seront présentés début 2012.

### Déchets

Suite aux modifications de la nomenclature des installations classées en matière de déchets intervenues en 2010, l'inspection a informé l'ensemble des acteurs concernés, au travers de réunions avec les quatre chambres consulaires, et précisé les implications de ces changements pour les industriels concernés.

La DREAL a par ailleurs réalisé 13 contrôles concernant l'élimination des équipements contenant des PCB sur les sites industriels n'ayant pas informé l'administration de leur élimination au 31/12/2010 (échéance réglementaire).

Ces contrôles ont donné lieu à 7 arrêtés de mise en demeure.

### Sites et sols pollués

Dans le cadre de cessations d'activités industrielles, l'objectif est de limiter l'exposition des populations aux polluants, soit en agissant sur la source de pollution proprement dite, soit en réglementant l'usage de ces sols et en assurant leur suivi dans le temps.

Ainsi, en 2011, un arrêté de servitudes d'utilité publique a été finalisé sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Domérat (03).

Parallèlement, pour les sites identifiés comme les plus sensibles, des travaux de dépollution ont été réalisés : station service Esso à Clermont-Ferrand et site MTR à Riotord (43). Enfin la prise en charge des travaux de mise en sécurité pour 3 sites orphelins a été engagée avec l'ADEME (APIM à St Ennemon (03), REUR à Aurec/Loire (43) et FITECH à Villeneuve/Allier (03).



les dunes de Pontgibaud

# Perspectives 2012

## Après-mines

Suite aux études menées depuis plusieurs années, la mise en sécurité d'un des quatre sites de stockage de résidus de laveries minières de Pontgibaud a été engagée.

Par ailleurs, le service risques est à l'origine de l'engagement d'une procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancienne mine d'uranium de St Pierre du Cantal.

Ces servitudes permettront notamment de prévenir tout usage inapproprié des terrains concernés par l'ancienne exploitation.

En 2011, suite aux études de Géodéris sur les risques miniers, la DREAL a assuré le porter à connaissance des risques auprès des communes concernées de l'Allier (20) et du Puy-de-Dôme (20).

## Santé et sécurité dans les carrières

Les agents des unités territoriales en charge de l'inspection du travail dans les carrières ont mené une action de vérification du respect des décrets nouvellement parus relatifs à la protection des travailleurs contre le bruit et les vibrations auprès de 38 exploitants.

Il en ressort que cette thématique est insuffisamment prise en compte, notamment dans les petites exploitations.

## Gaz à effet de serre

La DREAL Auvergne a instruit en 2011 les demandes d'affectation de quotas d'émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des établissements industriels entrant dans le cadre du troisième plan national d'allocation de quotas.

Ce plan, qui entre en vigueur à partir de 2013, a étendu la liste des secteurs d'activité concernés et l'Auvergne comptera 28 établissements soumis pour 21 actuellement.

L'action de la DREAL Auvergne en matière de prévention et de réduction des risques anthropiques s'inscrit dans un contexte national avec notamment la circulaire du 28 décembre 2011 de la ministre du développement durable et dans le cadre du plan stratégique de l'inspection des installations classées 2008-2012.

Les objectifs poursuivis en 2012 seront :

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

- approuver ou rédiger les projets de 3 PPRT,
- accompagner les industriels dans l'élaboration de leurs plans de maîtrise des risques liés au vieillissement des équipements et dans la vérification de la robustesse des barrières de sécurité,
- sensibiliser et veiller à l'application de la nouvelle réglementation sur la prévention des endommagements de canalisations de gaz,
- réaliser une campagne ciblée d'une quinzaine de visites de surveillance d'équipements sous pression,
- renforcer la sécurité des principaux barrages soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- instruire le renouvellement de la concession hydroélectrique du barrage de Rochebut (03).

## APRÈS-MINES

- achever le porter à connaissance sur les risques miniers et engager l'élaboration du plan de prévention des risques miniers (PPRM) des communes de Pont-du-Château (63) et de Doyet-Bézenet-Montvicq (03),
- entamer les travaux de mise en sécurité d'une partie des sites de stockage de résidus de laveries minières du district métallifère de Pontgibaud,
- achever la procédure d'instauration de servitudes d'utilité publique engagée en 2011 sur le site de l'ancienne mine d'uranium de St Pierre du Cantal,
- suivre les permis de recherches en géothermie.



le lac bleu St Pierre le Chastel





## RISQUES CHRONIQUES

- poursuivre la coordination des services en matière de lutte contre le bruit avec la publication des cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transport et l'élaboration des plans de préventions du bruit dans l'environnement,
- poursuivre les contrôles au titre des réglementations européennes et françaises, sur les produits biocides, les fluides frigorigènes et le respect du règlement REACH (notamment vis-à-vis de l'obligation d'enregistrement des substances et du respect des restrictions visant à interdire partiellement ou totalement la fabrication ou l'utilisation de substances pour certains usages),
- poursuivre la campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau avec notamment l'exploitation des premiers résultats reçus en 2011 et la prescription, le cas échéant, d'arrêtés imposant des actions de réduction des flux de substances rejetées et/ou la poursuite de la surveillance,
- solder la démarche « établissements sensibles » pour les deux établissements scolaires auvergnats recensés :
  - ⇒ le lycée Einstein de Montluçon
  - ⇒ le collège du Haut-Allier à Langeac (opération nationale consistant à réaliser un diagnostic sur les risques associés à une éventuelle pollution des sols, pour les établissements situés sur d'anciens sites ayant accueilli des activités potentiellement polluantes),
- vérifier le respect du code du travail dans les mines et les carrières notamment en ce qui concerne les obligations à respecter vis-à-vis des entreprises extérieures,
- mettre en œuvre les nouveaux outils sur la gestion des impacts environnementaux et sanitaires en situation post-accidentelle en lien avec l'ensemble des services concernés, avec notamment une actualisation des procédures d'urgence.

- 827** sites industriels soumis à autorisation installation classée dont :
  - 215** carrières
    - 8 SEVESO seuil haut
    - 12 SEVESO seuil bas
    - 21 soumis à quotas CO2
    - 78 soumis à la directive IPPC
- 29** inspecteurs des installations classées
- 473** visites de sites réalisées
- 27** autorisations installations classées (nouvelles et/ou extensions) signées
- 18** infractions relevées
- 1** suspension d'activité prononcée
- 18** plaintes traitées

- 58** barrages de classe A, B ou C suivis par la DREAL
- 8** inspections de barrages importants réalisées

- 92** ESP contrôlés
- 9** visites de surveillance des organismes habilités en ESP
- 1 100** km de canalisations de transport de gaz naturel (>20 bars)
- 5 000** km de canalisations de distribution de gaz naturel
- 15** visites de chantiers suite à dommages sur canalisations de gaz naturel

# Risques naturels - Hydrométrie

## Prévision des crues

La DREAL pilote, en collaboration avec les directions départementales des territoires, les actions de prévention des risques naturels. Les principaux en Auvergne sont les inondations et les mouvements de terrain. La DREAL assure un suivi continu des niveaux des rivières pour établir un état des lieux régulier (étiages...) et répondre aux demandes de nombreux bénéficiaires.

Enfin, la DREAL assure la mission de service de prévision des crues de l'Allier : veille hydrométéorologique sur le bassin de l'Allier, cartes de vigilance, prévisions et alerte des services de gestion de crise.



**Bilan** 2011

### Connaissance des cours d'eau Suivi des rivières de la région (hydrométrie)

Le suivi quotidien du niveau des cours d'eau et la connaissance générale de leur hydrologie sont confiés à l'unité d'hydrométrie de la DREAL. Pour assurer cette mission, l'équipe gère et réalise la maintenance préventive et curative de 119 stations de mesure des hauteurs d'eau ainsi que de 25 pluviomètres. Par ailleurs, l'unité assure la gestion hydrométrique (production de données de débits à partir des données hauteurs-temps) de 98 stations. Cette mission implique notamment des interventions de jaugeage (934 jaugeages sur les stations en 2011) afin de compléter et de mettre à jour la courbe de tarage (qui relie la hauteur relevée à l'échelle et le débit au droit de la station).

L'unité d'hydrométrie assure également le contrôle de ces données, leur bancarisation et leur valorisation à travers :

- la bancarisation sur [www.hydro.eaufrance.fr](http://www.hydro.eaufrance.fr)
- la mise à disposition journalière des données sur un serveur dédié "Serveur Producteur" <http://spdiren.coliane.fr>
- la rédaction et la diffusion du bulletin de suivi mensuel de la situation hydrologique de la région et la mise-à-jour du site Internet dédié <http://www.eaunauvergne.fr>
- un grand nombre d'études d'expertise hydrologique (307 sites étudiés en 2011) permettant de fournir les informations nécessaires aux autres services de l'État concernés (notamment les services en charge de la police de l'eau) et répondant aussi aux sollicitations de collectivités territoriales, de bureaux d'études et de particuliers (le plus souvent pour l'estimation de débits de référence).



Enfin, l'unité d'hydrométrie a continué son travail de modernisation du réseau de mesure en renouvelant tout ou partie du matériel de 75 stations et en renforçant le réseau de télétransmission. L'équipement des stations d'hydrométrie en capteur température (22 stations équipées en 2011) s'est poursuivi pour mettre à disposition les données de température de l'eau sur les serveurs dédiés.

L'année 2011 a été marquée par un étiage généralisé, sévère et très précoce qui a fait l'objet d'un suivi particulier : élaboration et fourniture sur un rythme bihebdomadaire des données quantitatives nécessaires aux services de police de l'eau, pour assurer un suivi fin de l'étiage et préparer au mieux les mesures de protection des ressources en eau.

## Le service de prévision des crues Allier

Le SPC de l'Allier a pour mission la surveillance d'environ 600 km de la rivière Allier (de Langogne à la confluence avec la Loire au Bec d'Allier) et de ses principaux affluents : Alagnon, Sioule et Dore. Il assure à ce titre une veille hydrométéorologique et évalue tous les jours le risque maximal pour les 24 prochaines heures sur les tronçons suivis.

Cette information est publiée à travers une carte de vigilance de crue mise à jour deux fois par jour qui est consultable sur le site internet:

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Lors des événements hydrométéorologiques, le SPC prépare en outre des bulletins de prévision indiquant le déroulement attendu de la crue (hauteur maximale prévue des eaux, estimation de l'heure du pic de crue...) et transmet cette information aux services de gestion de crise.

L'année 2011 a connu relativement peu de crues. En tout, le bassin de l'Allier a comptabilisé 15 jours de vigilance jaune. Un épisode cévenol intense du 3 au 7 novembre (dont 1 journée en vigilance orange) a particulièrement mobilisé les équipes.

Le SPC a poursuivi son effort de renouvellement des outils de prévision en 2011, notamment dans le but d'une meilleure anticipation des crues en tête de bassin. Il a également renforcé ses équipes en situation de crise, afin d'assurer le meilleur appui aux services de gestion de crise.

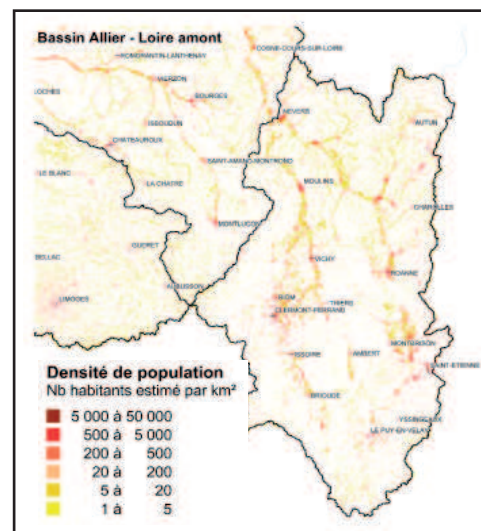
## Coordination des actions de prévention des risques naturels

La DREAL coordonne les actions de prévention (réglementation, information préventive, études et travaux de prévention)

des différents risques naturels, opérées par les directions départementales (DDT).

En particulier, elle a assuré de nombreuses actions de communication et d'information autour de la nouvelle réglementation para-sismique.

Elle s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la directive européenne "Inondations" pour aboutir fin 2011 à l'adoption des évaluations préliminaires des risques d'inondation, première des trois grandes étapes prévues par la directive.



La DREAL a également une action significative de diffusion des connaissances à destination de différents publics : services de l'État (notamment l'Éducation nationale pour une sensibilisation des publics scolaires), professionnels, grand public (par exemple, sur le diagnostic de vulnérabilité des entreprises, en collaboration avec l'établissement public de la Loire). Elle exerce à ce titre un rôle d'animation et de tête de réseau pour plusieurs autres risques naturels, notamment à travers le club Risques qui réunit les différents acteurs de la gestion des risques et de la prévention sur la région. Ce réseau s'est réuni deux fois en 2011 autour de thèmes tels les cavités souterraines, les systèmes d'information géographique et autres sites internet relatifs aux données sur les risques. Ce réseau a permis la réalisation de nombreux vecteurs d'information, comme le site internet de l'Information Acquéreurs-Locataires (<http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>) qui rencontre un vif succès.

## Perspectives 2012

L'année 2012 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la directive « Inondations » avec la désignation des territoires présentant des risques importants d'inondation et sur lesquels les efforts se concentreront les années suivantes.

Le travail de longue haleine de fiabilisation du réseau de mesures hydrométriques sera poursuivi (modernisation des stations et du réseau, actualisation des courbes de tarage...) afin de répondre aux demandes répétées des usagers (citoyens, acteurs privés, collectivités locales et services de l'État).

Enfin, le SPC consolidera les outils de vigilance et de prévision mis en place en 2011 pour sécuriser leurs usages en période de crue. Il doit également poursuivre sa modernisation par la mise en place progressive d'un modèle hydraulique pour la prévision sur l'Allier.

## quelques chiffres

- 17 agents
- 98 gestions de stations hydrométriques
- 45 gestions de stations de suivi thermique des cours d'eau (couplées aux stations hydrométriques)
- 119 maintenances de stations hydrométriques
- 25 maintenances de stations pluviométriques
- 75 stations fiabilisées ou modernisées (en tout ou partie) en 2011

# Eaux et milieux aquatiques

La politique de l'eau repose sur l'interaction entre de nombreux acteurs : services de l'État, collectivités, usagers de l'eau (professionnels, consommateurs...) et les associations.

Le rôle de la DREAL Auvergne est de coordonner, animer, piloter tous ces intervenants afin d'obtenir une plus grande efficacité pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la directive cadre sur l'eau.



## Bilan 2011

### Planification SDAGE / SAGE

Après une année 2010 essentiellement axée sur la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), 2011 fut davantage consacrée aux programmes de mesures et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

La DREAL Auvergne a co-piloté avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne la consultation technique des acteurs pour la réalisation du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des programmes de mesures.

Côté Adour-Garonne, elle a accompagné les DDT du Cantal et du Puy-de-Dôme dans le déploiement de l'outil provisoire de suivi du programme de mesures (OSBAG).

Concernant les SAGE, la mission d'animation de la DREAL s'est renforcée auprès des services de l'État (échanges techniques, définition de positions communes des services) et auprès des animateurs de SAGE en Allier - Loire amont (deux réunions en juillet et novembre). Le SAGE Dore a été approuvé par sa commission locale de l'eau (CLE) en fin d'année. Les services de l'État ont contribué à la rédaction du plan d'aménagement et de gestion durable et du règlement en veillant à la qualité juridique de ces documents. La stratégie du SAGE Sioule a été validée en juillet (DREAL membre du bureau) et les scénarii alternatifs du SAGE Allier aval en mai (DREAL membre du comité de pilotage).

### Suivi de la qualité des eaux superficielles

Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL a poursuivi son activité sous accréditation COFRAC pour les méthodes relatives aux invertébrés aquatiques dans le cadre du suivi des réseaux de mesures qui alimentent les bases de données devant rendre compte de l'état des eaux et des progrès accomplis vers les objectifs définis dans les SDAGE.





## Pollutions diffuses

Le réseau Phyt'eauvergne, co-piloté par la DREAL et la DRAAF, a maintenu le réseau de surveillance de la qualité des eaux vis à vis des produits phytosanitaires en s'orientant plus spécifiquement sur la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole (gestion des infrastructures, charte régionale des communes...), le volet agricole relevant plutôt du programme «Ecophyto 2018». Ces deux dispositifs ont vocation à être complémentaires.

Le contexte contentieux s'est fait plus pressant dans le domaine de la pollution par les nitrates avec une mise en demeure le 17 juin 2011 sur la définition des zones vulnérables. Ce contexte a conduit à une révision du contexte réglementaire national. La 5ème campagne de surveillance s'est achevée et les résultats ont été présentés aux acteurs du monde agricole en décembre.

## Continuité écologique

La concertation sur la révision des classements des cours d'eau achevée, les propositions départementales ont fait l'objet d'une harmonisation avec un passage en comité de bassin Loire-Bretagne fin 2011.

Concernant la procédure de relèvement des débits réservés sur l'ensemble des ouvrages existants, les arrêtés relatifs aux ouvrages concédés des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme ont été pris.

Enfin, 240 ouvrages Grenelle ont été identifiés en comité de bassin Loire-Bretagne pour l'Auvergne. Compte tenu des études déjà engagées sur certains ouvrages, 11 ouvrages ont été équipés ou arasés en 2011. La liste des ouvrages Grenelle pour le bassin Adour-Garonne a été adoptée fin 2011 abondant de 38 ouvrages supplémentaires la liste existante de Loire-Bretagne.

## Gestion quantitative de l'eau

L'étude des volumes prélevables dans le département de l'Allier conduite sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL par le laboratoire régional des ponts et chaussées dans le cadre de la mise en place d'un organisme unique pour la gestion de l'irrigation (chambre départementale d'agriculture) a montré un relatif équilibre entre besoins et ressources, à l'exception de quelques bassins versants, et la nécessité de ne pas augmenter les prélèvements pour l'irrigation. L'année 2011 a été marquée par un étiage exceptionnel dans son intensité et sa durée, nécessitant de la part de la DREAL un suivi spécifique dans le cadre d'une cellule hebdomadaire interne.

## Planification SDAGE / SAGE

### SDAGE

- Suite de la réalisation du bilan à mi-parcours de l'application des programmes de mesures et formalisation de sa déclinaison dans les plans d'action des Missions Interservices de l'Eau et de la Nature.

- Révision de l'état des lieux des masses d'eau, pilotée par les agences de l'eau et les DREAL de bassin, et pour laquelle la DREAL Auvergne est co-pilote technique de la consultation des acteurs du territoire Allier-Loire amont. L'enjeu est important car cet état des lieux, utilisant de nouveaux outils d'évaluation, mettra en évidence les bénéfices des actions conduites suite à l'approbation des SDAGE et servira d'évaluation pour l'atteinte des objectifs de la DCE. Les DDT et les services des collectivités territoriales seront associés à ce travail pour leur expertise locale.

### SAGE

- Approbation des SAGE Dore et Sioule.
- Adoption de la stratégie du SAGE Allier aval et lancement du travail de rédaction.
- Lancement de la rédaction des SAGE Loire amont et Cher amont.

## Suivi de la qualité des eaux superficielles

- Demande d'extension de l'accréditation à l'indice diatomique, accroissant ainsi le potentiel d'expertise du laboratoire d'hydrobiologie.

- Poursuite de l'accréditation COFRAC pour les méthodes relatives aux invertébrés aquatiques et aux diatomées.

- Démarrage du réseau de référence pérenne pour conforter la connaissance des conditions de référence de l'état écologique des cours d'eau et prendre en compte les changements à long terme des conditions naturelles, notamment les effets de changement climatique.

## Pollutions diffuses

Chantier très important autour de la directive nitrates, dans un contexte très contraint :

- synthèse de la 5ème campagne de surveillance et révision des zones vulnérables en fin d'année,
- mise en place d'un groupe régional d'experts «nitrates»,
- évaluation du 4ème programme d'action pour la fin de l'été,
- lancement de l'élaboration du 5ème programme (régional et non plus départemental) et de son rapport environnemental.

## Continuité écologique

- Phase de consultation institutionnelle de la procédure de révision du classement des cours d'eau pour le bassin Adour Garonne durant l'été. Arrêté de classement prévu fin 2012, début 2013.

- Procédure de relèvement des débits réservés sur l'ensemble des ouvrages existants (échéance 1er janvier 2014) : arrêtés relatifs aux ouvrages concédés du département de l'Allier et un ouvrage dans le Puy-de-Dôme.

- Mise en œuvre des interventions sur les ouvrages Grenelle : actions d'aménagement ou d'effacement pour une quarantaine d'ouvrages.

## Gestion quantitative

- Lancement d'une « étude des volumes prélevables » sur le périmètre du SAGE Allier aval pour se doter d'une vision supra-départementale de la gestion de la ressource.

- Harmonisation régionale des dispositions des arrêtés cadre sécheresse suite à une demande du préfet coordonnateur de bassin.

# Nature et biodiversité

La DREAL Auvergne assure, sur le territoire régional, la mise en œuvre des politiques nationales de la nature et de la biodiversité en agissant directement ou en s'appuyant sur un réseau de partenaires pour améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats, assurer leur protection, leur gestion en harmonie avec un développement durable du territoire.

## Bilan 2011

### Schéma régional de cohérence écologique, outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue

Le comité régional trame verte et bleue a été installé le 15 décembre sous la présidence de l'État et de la région. Les étapes d'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, dont l'approbation est attendue fin 2013, ont été présentées aux 61 membres du comité régional.

Afin d'initier la concertation à partir d'un diagnostic régional partagé, une étude préalable des éco-paysages et des enjeux de préservation de la biodiversité régionale a été mise à disposition des représentants territoriaux pour recueillir leur avis et propositions.

### Natura 2000

Tous les sites sont dotés d'un comité de pilotage et d'un document d'objectifs (docob) validé ou en cours d'élaboration.

En 2011, 19 docobs ont été achevés et leur animation engagée.

Une concertation a eu lieu sur 15 bassins versants de rivières en Natura 2000 pour la moule perlière, la loutre et l'écrevisse à pattes blanches et, à la demande des élus, des réunions d'information de professionnels agricoles et forestiers sur l'Ance et le Cé ont été organisées.

14 docobs anciens sont en cours de révision, 6 autres se rajouteront en 2012.

L'animation des sites a fait appel à des financements de l'État et, pour tous les sites transférés aux collectivités, d'un cofinancement au titre du FEADER.





L'objectif 2011 en terme de contractualisation des mesures de gestion a été rempli grâce à la mobilisation des structures animatrices et des services départementaux :

- la mise en place des mesures agro-environnementales sur l'ensemble des sites agricoles dotés d'un docob s'est traduit par la contractualisation de 13 nouveaux sites, 137 exploitations, plus de 3 000 ha
- la mise en œuvre des chartes Natura 2000 a donné lieu à 6 nouveaux engagements
- fin 2011, 6 contrats Natura 2000 sont en cours d'instruction et 24 sont engagés .

**40 sites Natura 2000 concernés par des Maet fin 2011**  
-> 831 dossiers pour 21 100 ha

**46 chartes Natura 2000 signées pour 646 ha**

La DREAL a organisé avec l'appui du Centre de Valorisation des Ressources Humaines et des DDT une formation sur l'évaluation des incidences Natura 2000 à destination des services instructeurs concernés.

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le nouveau CSRPN officialisé pour 5 ans par arrêté du préfet de région a été installé le 30 mars 2011 et s'est réuni 5 fois. L'animation et le secrétariat sont assurés par la DREAL. Le rapport d'activité du CSRPN pour l'année 2011 sera prochainement disponible sur Internet.

## Inventaire ZNIEFF

L'année 2011 a permis de finaliser les ZNIEFF de type II et l'examen pour validation de l'inventaire ZNIEFF par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Des corrections mineurs sont en cours depuis fin 2011.

## Aires protégées

### Réserves naturelles nationales (RNN)

La DREAL Auvergne assure le cadrage et le suivi budgétaire alloué chaque année aux cinq RNN d'Auvergne. Elle est chargée de l'animation et de la coordination, notamment lors de comités consultatifs annuels et de la révision ou l'élaboration des plans de gestion. Compte tenu des difficultés locales apparues lors des réunions publiques organisées par le préfet de région, celui-ci a demandé en juin 2011 au ministère du Développement durable une suspension de la procédure de création du projet de RNN vallée de la Sioule.

### Arrêté préfectoral de protection de biotope

Le 26 mai 2011, le préfet de l'Allier a signé deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope : «rivière Allier» et «oiseaux nichant au sol de la rivière Allier».



Banc de gravier en RNN du val d'Allier

## Déclinaison de la stratégie de création des aires protégées (SCAP)

L'année 2011 a été consacrée au volet scientifique de ce dossier découlant du Grenelle de l'environnement.

Le CSRPN a validé les «annexes régionales» (listes espèces et habitats) correspondant aux critères scientifiques permettant de proposer des territoires d'intérêt au titre de la SCAP (biodiversité et géodiversité), puis la méthodologie de hiérarchisation de territoires (basé sur les contours des ZNIEFF de type I) et enfin une première liste lors de sa séance du 6 décembre 2011.

## Espèces protégées et espèces envahissantes

La DREAL Auvergne, coordinatrice nationale du plan national d'actions (PNA) Maculinea, soutient financièrement l'animateur national (OPIE). La validation du PNA Maculinea a été officialisée par le ministère et mis en ligne sur le site de l'OPIE.

Elle a mis en œuvre la déclinaison régionale des PNA chiroptères, loutre et tortue Cistude (déjà en phase opérationnelle) et lancé la rédaction des déclinaisons des PNA odonates et crapaud sonneur à ventre jaune.

Suite aux constats de fortes mortalités du milan royal sur les territoires traités à la bromadiolone, la DREAL a accompagné la DRAAF dans la prise en compte de l'enjeu que représente la préservation de cette espèce en Auvergne. Un nouveau dispositif de lutte et d'alerte toxicologique a été mis en place.

Le nombre de demandes de certificats pour l'importation et le transport d'espèces sauvages et leurs produits (CITES) est encore en forte augmentation : 1 126 demandes ont été instruites par la DREAL en 2011. Les dossiers d'autorisation de dérogations à la protection d'espèces pour études, suivis ou aménagements (16 cette année) ont donné lieu pour 4 à réalisation de mesures compensatoires aux impacts sur les habitats des espèces concernées.

## Améliorer la connaissance et organiser l'information

La DREAL a engagé l'élaboration de la liste rouge régionale des bryophytes et, avec l'appui du conservatoire botanique national du Massif central, des études complémentaires sur des espèces patrimoniales de la flore (mousses) et de caractérisation d'habitats naturels d'intérêt communautaire.



Sphaignes



Sphaignes

## Gestion durable des ressources minérales

La DREAL a finalisé la révision du schéma des carrières du département de l'Allier, réalisé son évaluation environnementale et lancé les procédures de consultations.

Elle a relancé la révision du schéma des carrières du Puy-de-Dôme et constitué un groupe de travail (professionnels, collectivités, associations) qui s'est réuni 3 fois en 2011.

Une étude sur l'adéquation besoins/ressources en matériaux a été réalisée par le CETE de Lyon à la demande de la DREAL.

# Perspectives 2012

## Schéma régional de cohérence écologique

La consultation des acteurs locaux des 9 régions naturelles de l'étude préalable débutera en mars lors d'assemblées territoriales à Montluçon, à Murat et au Puy puis sur les 6 autres régions naturelles identifiées.

Des ateliers thématiques contribueront à l'élaboration du plan d'action du SRCE.

Le comité régional trame verte et bleue se réunira à partir de juin afin de valider la méthode de définition des réservoirs et corridors écologiques et consultera le CSRPN.

Une large concertation et une communication ciblée seront facilitées par le site internet mis en place et la publication d'une plaquette régionale.

## Natura 2000

- Validation attendue des 5 derniers docobs en cours d'élaboration et reconfiguration administrative des sites linéaires pour permettre la mise en place des comités de pilotage locaux par bassins versants.
- Mise en place du cadre réglementaire départemental des études d'incidences Natura 2000 complétée par la formation des services instructeurs des collectivités locales.

## Inventaire ZNIEFF

- Validation définitive de l'inventaire ZNIEFF et transfert de la base au niveau national sur le site du Muséum.
- Lancement d'un appel d'offre pour réaliser un travail de porter à connaissance de l'inventaire ZNIEFF.
- L'inventaire ZNIEFF doit être actualisé désormais en continue, une réflexion est prévue sur ce point.

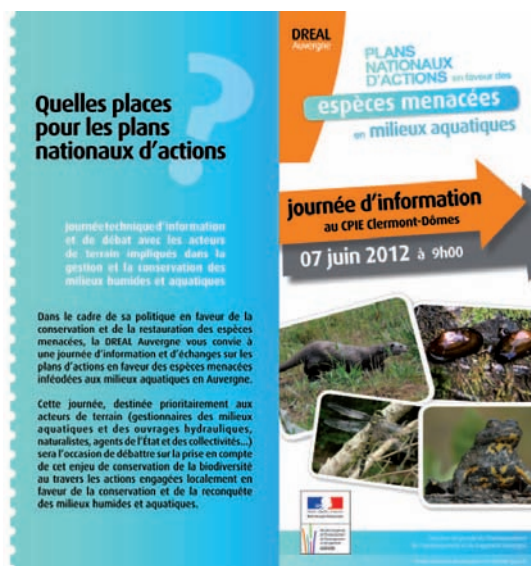
## Aires protégées

- Premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale Chastreix-Sancy : validation du diagnostic en 2012 et du programme d'actions en 2013.
- État d'avancement de la déclinaison de la SCAP en Auvergne : un calendrier de concertation sera fixé pour définir des projets potentiellement éligibles concernant la biodiversité et la géodiversité.



## Espèces protégées et espèces envahissantes

- Déclinaison des premières actions inscrites aux plans nationaux et régionaux validés (milan royal, odonate, cistude, chiroptère, loutre, crapaud sonneur, moule perlière).
- En juin, journée d'information sur les plans nationaux d'actions en lien avec les milieux aquatiques.



- Suite aux travaux du PNA, initiation de la cartographie régionale de la répartition de la loutre et échange avec les conseils généraux sur l'impact du réseau routier sur cette espèce.
- Initiation d'une procédure d'encadrement réglementaire de la cueillette d'espèces fragiles qui pourrait s'appliquer sur certains départements.
- Engagement de la définition d'une liste documentée d'espèces animales invasives à partager avec les acteurs impliqués dans la gestion des milieux naturels.

## Connaissance

- Contribution aux projets portés par le conservatoire botanique national du Massif central pour la conservation de 6 espèces végétales menacées en Auvergne et l'étude approfondie de milieux naturels remarquables au niveau européen (végétations aquatiques...).
- Lancement d'une démarche régionale de système d'information sur la nature et les paysages (SINP).
- Étude préalable à la faisabilité d'un observatoire régional de la biodiversité auvergnate.

## Gestion durable des ressources minérales

- Approbation du schéma départemental des carrières de l'Allier au printemps 2012.
- Finalisation de la révision du schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme et lancement de celle de la Haute-Loire.
- Présentation de l'étude sur l'adéquation entre les besoins et les ressources en matériaux.



# Transports et déplacements

La DREAL Auvergne est chargée de la mise en œuvre des politiques de mobilité et de transports durables de l'État et de ses différents partenaires.

A ce titre, ses principales missions sont les suivantes :

- Décliner la politique des transports post Grenelle et européenne avec les opérateurs (RFF, SNCF, ...) et les autorités organisatrices des transports (AOT).
- Suivre les trains d'équilibres du territoire sous l'autorité du Ministère des Transports suite à la convention signée entre l'État et la SNCF le 13 décembre 2010.
- Piloter les opérations ferroviaires (CPER, plan rail, programme gares, LGV, pôles d'échanges intermodaux).
- Réaliser des études pour la connaissance, l'analyse des besoins actuels et futurs, l'évaluation des impacts territoriaux, environnementaux et socio-économiques de la mobilité des personnes et des biens.
- Développer et promouvoir la complémentarité modale et les « engagements Grenelle » auprès des logisticiens et transporteurs de fret (charte CO2, opérateurs ferroviaires de proximité,...).
- Participer aux réflexions de planification locale des déplacements interfacées avec la cohésion sociale, la promotion de la ville durable et de l'accessibilité des territoires ruraux et de montagne.
- Promouvoir l'évolution de la mobilité vers les modes doux, les transports collectifs et les pratiques de partage par la participation à la coopération entre AOT orientée vers l'intermodalité.

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 et plus particulièrement le « Défi n° 5 » Transport et mobilité durables » constitue la feuille de route de la DREAL.





# Bilan 2011

## Travaux ferroviaires

L'État participe, au côté de la région et de RFF, à la modernisation et à la rénovation du réseau ferroviaire en Auvergne à hauteur de :

- 64 M€ sur 171 M€ au titre du CPER 2007-2013
- 60 M€ sur 213 M€ au titre du plan rail 2009-2013.

Les travaux lancés en 2010 au titre du CPER 2007-2013 se sont poursuivis en 2011 :

### ■ sur Clermont - Paris

Les travaux de suppression de 4 passages à niveau entre Saint-Germain-des-Fossés et Varennes se sont achevés mi-2011. Les travaux d'adaptation de l'infrastructure ferroviaire (renouvellement de voie, élargissement de pistes, travaux de signalisation notamment) se poursuivent en 2012.

L'enveloppe globale est de 27,6 M€ au titre du CPER.

### ■ sur le périurbain clermontois

Les travaux d'amélioration de l'offre ferroviaire ont été marqués par l'ouverture d'une nouvelle halte ferroviaire "Aulnat-aéroport" le 11 décembre 2011. Les travaux de signalisation et d'aménagements des différentes gares se poursuivent jusqu'à mi-2012. L'enveloppe globale est de 13,36 M€ au titre du CPER.

Pour le plan rail Auvergne 2009-2013, ce sont près de 30 M€ qui ont été investis en 2011 :

### ■ sur la ligne Arvant - Aurillac

Après le renouvellement complet de la voie réalisé entre 2007 et 2010 dans le cadre du CPER, des travaux sur les tunnels, les ouvrages d'art et les ouvrages en terre ont été exécutés en 2011 à hauteur de 21 M€.

### ■ sur la ligne Neussargues - Saint Chély d'Apcher

1,5 M€ ont été investis pour la rénovation des appuis du viaduc de Garabit.

### ■ sur la ligne Saint Georges d'Aurac - Langogne

Comme chaque année depuis 2009, des travaux de remise à niveau de la ligne ont été réalisés sous coupure de ligne pendant 2 mois (pour 3,2 M€ en 2011).

### ■ sur la ligne Issoire - Arvant

Le programme de modernisation engagé en 2010 sur ce tronçon s'est achevé par 4 semaines de travaux fin 2011 (3 M€).

## Débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (POCL)

La DREAL Auvergne apporte un appui technique au préfet de la région Auvergne, préfet coordonnateur du projet.

RFF, maître d'ouvrage du projet, a saisi la commission nationale de débat public le 17 janvier 2011. Cette dernière a décidé le 2 mars que le projet devait faire l'objet d'un débat public dont elle a confié l'animation à une commission particulière.

Le débat s'est déroulé du 4 octobre 2011 au 25 janvier 2012. Les 27 réunions programmées dans 20 villes différentes ont regroupé au total près de 14 000 participants.



Inauguration de la halte ferroviaire d'Aulnat le 21 décembre 2011 : une amélioration pour la desserte ferroviaire de l'Est de l'agglomération clermontoise

## Pôles d'échanges intermodaux (PEI)

L'État est financeur des PEI de Moulins, Clermont-Ferrand et le Puy-en-Velay à hauteur de 3 M€ au total.

Le PEI de Moulins, dont le protocole a été signé en 2010, a fait l'objet d'une mise en service partielle le 8 septembre 2011 et sera achevé en 2012.



Pôle d'échanges intermodaux de Moulins

Le protocole du PEI de Clermont-Ferrand, finalisé début 2011, a été signé en août. La réalisation des travaux s'étendra de mai 2012 à décembre 2013.

Le protocole du PEI du Puy-en-Velay, finalisé en 2011, a été signé le 2 décembre. La réalisation des travaux s'étendra de 2012 à 2014.

## Démarche de bilan et vision prospective des émissions de CO2 et de polluants liées aux transports en région Auvergne

Le premier objectif de cette étude confiée au centre d'études technique de l'équipement (CETE) du Sud-Ouest a été de déterminer les consommations d'énergie fossile et de dresser un bilan des émissions liées aux transports pour l'année 2008 sur la région Auvergne.

Un an après la présentation de la première phase « bilan 2008 », l'évaluation des impacts des actions prospectives à l'horizon 2020 des autorités organisatrices de transports, gestionnaires et exploitants de réseaux, sur les émissions de CO2 et de polluants liées aux transports en Auvergne a été présentée le 15 décembre 2011.



## Charte



L'observatoire régional des transports, la DREAL Auvergne, l'ADEME et leurs partenaires se sont encore fortement mobilisés pour accompagner les transporteurs routiers dans leurs démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre en région Auvergne et concrétiser leurs engagements par la signature de la charte nationale " **Objectif CO<sub>2</sub> - Les transporteurs s'engagent** "

### Bilan des chartes signées en Auvergne au 31.12.2011

Dép	nb camions	nb chauffeurs	gains potentiels		chartes signées
			gazole (L)	CO <sub>2</sub> (Kg)	
63	564	586	2 830 489	7 535 686	9
03	476	502	1 669 963	4 445 266	11
15	83	109	631 779	1 681 811	3
43	181	197	1 206 779	3 212 445	5
<b>total Auvergne</b>	<b>1 304</b>	<b>1 394</b>	<b>6 339 010</b>	<b>16 875 208</b>	<b>28</b>

Dix chartes ont été signées en 2011 en Auvergne.

Quatre le 28 juin 2011 à la préfecture de Moulins, quatre le 7 juillet 2011 à la préfecture du Puy-en-Velay et deux le 22 octobre 2011 à la préfecture de région.

Deux entreprises de transports de voyageurs auvergnates ont signé l'ouverture de la charte aux transports de voyageurs.

Le « club Objectif CO<sub>2</sub> Auvergne » mis en place en 2011, rassemble les 28 transporteurs de marchandises auvergnats signataires de la charte. Ce club des chefs d'entreprises, espace d'échanges privilégié, permet de capitaliser les expériences et de diffuser les bonnes pratiques et les informations.

## Appui à la valorisation du réseau ferroviaire secondaire

L'Auvergne dispose d'un réseau ferroviaire de 1 568 km de lignes dont près de 1 000 km de lignes à faible trafic. Souvent de qualité et situées dans un bel environnement, ces infrastructures représentent un témoignage du riche passé ferroviaire français. Elles suscitent en maints endroits des projets de développement d'activités touristiques (trains touristiques, vélos rails,...) et/ou de micro-fret avec l'appui plus ou moins important de collectivités locales.

Afin d'optimiser le niveau d'entretien et les modalités de gestion de ces petites lignes, la DREAL Auvergne a réalisé une étude visant à mettre en perspective l'état des lieux du réseau utilisable avec les types d'activité envisagés.

Cette étude a permis d'élaborer des préconisations et recommandations à l'attention des porteurs de projet et des services de l'État.

Un guide national, édité par le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements sera publié et diffusé en 2012.



Train touristique Auvergnat le Gentiane Express entre Lugarde et Riom

## Perspectives 2012

- Assurer la programmation ferroviaire (études et travaux) du CPER et du plan rail Auvergne.
- Assurer le suivi du programme des pôles d'échanges intermodaux.
- Poursuivre l'implication de la DREAL dans le projet de LGV POCL.
- Mener à bien le programme d'études transports et déplacements.
- Poursuivre, dans le cadre de l'observatoire régional des transports, les signatures de la charte d'engagement volontaire de réduction des gaz à effet de serre par les transporteurs de marchandises et étendre cette action aux transporteurs de voyageurs.
- Assurer les missions liées à la compétence de l'État en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire. La DREAL Auvergne interviendra notamment, à ce titre, dans la préparation du service annuel 2013.

# Sécurité routière

## Contrôle des transports

## Contrôle des véhicules

La DREAL est chargée de la réglementation et du contrôle des transports routiers de marchandises et de voyageurs et du contrôle technique des véhicules. Elle anime la politique régionale de sécurité et d'éducation routières et pilote l'observatoire régional de la sécurité routière. Enfin, elle a une mission de gestion de crise, notamment avec le suivi du plan intempéries Massif central (PIMAC).

## Bilan 2011

### Sécurité routière

#### L'observatoire régional de sécurité routière (ORSR)

L'ORSR publie sur le site internet de la DREAL Auvergne un bulletin mensuel et le bilan annuel élaborés à partir de l'indicateur « ATB » (accidents, tués, blessés) transmis par les forces de l'ordre aux observatoires départementaux de sécurité routière.

	2010	2011	Évolution	%
accidents	1 198	1 299	+101	+8%
tués	111	125	+14	+13%
bléssés	1 477	1 589	+112	+8%
dont hospitalisés	659	671	+12	+2%

Deux études relatives à la circulation des poids-lourds en Auvergne ont été menées et diffusées aux partenaires de l'ORSR.  
 >> exemple d'une des études

#### Flux de transit et d'échange en Auvergne (enquête de circulation auprès des poids-lourds)

- transit poids-lourds Nord-Sud et Sud-Nord **1 400 PL/j**  
 (près de la moitié du trafic PL Nord-Sud)
- transit poids-lourds Est-Ouest et Ouest-Est **870 PL/j**  
 (soit 1/3 du trafic PL Est-Ouest)

Par ailleurs, l'ORSR, en partenariat avec le CETE de Lyon et les observatoires départementaux de sécurité routière de l'Allier et de la Saône-et-Loire, a piloté une étude détaillée sur l'accidentalité de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).





## Transport de paille

Dans le cadre de l'opération « Sécheresse – été 2011 », plusieurs mesures ont été décidées au plan national, pour faciliter le transport de paille et de fourrage à réaliser en quantités importantes.

Ainsi, le recours à des opérateurs routiers de transport pour compte propre a été autorisé de façon exceptionnelle. Pour ce faire, une vingtaine d'autorisations ont été délivrées par les services des DREAL entre juillet et septembre 2011.

Les services de l'État et notamment la DREAL Auvergne, se sont mobilisés pour apporter un appui technique aux fédérations agricoles afin d'organiser l'acheminement par voie ferroviaire de paille et de fourrage en provenance d'autres départements de France.

## Le pôle d'appui sécurité routière d'Auvergne (PASR)

Outre la poursuite de l'animation du réseau des acteurs régionaux de sécurité routière, le PASR d'Auvergne a initié des actions de sensibilisation et de formation notamment à l'intention des conducteurs de deux-roues motorisés compte-tenu du lourd tribut qu'ils payent sur la route (2 363 accidents en 5 ans sur le territoire auvergnat ayant provoqué 116 morts et 2 357 blessés) :

- deux stages post-permis pour les jeunes conducteurs de deux-roues motorisés et les jeunes conducteurs de voiture avec en sus une formation à l'éco-conduite
- un séminaire interrégional "deux-roues motorisés" en septembre 2011. Il a apporté aux acteurs de la sécurité routière les bases de la prévention liée à la conduite d'un deux-roues motorisé



exposé du professeur BOISGARD du CHRU de Clermont-Ferrand

- une formation sur les produits psychotropes (alcool, stupéfiants et médicaments) dispensée par le docteur Patrick SERRE, spécialiste national
- une action de sensibilisation pratique à l'éco-conduite aux agents de la DREAL et des DDI du Puy-de-Dôme.

## Contrôle technique des véhicules

Présents dans tous les départements de la région, les contrôleurs des véhicules procèdent aux différents contrôles (réception isolée de véhicule, contrôle des centres de contrôle technique de véhicule particulier et poids-lourds...).

C'est ainsi qu'en 2011, ont été réalisés :

- 27** contrôles de centre de contrôle technique pour véhicules légers
- 5** contrôles de centre de contrôle technique pour poids-lourds
- 76** supervisions de contrôleurs techniques poids-lourds
- 898** instructions de dossier pour la réception de véhicules (simples et complexes)
- 16** instructions de dossier pour la réception par type de véhicules
- 232** dossiers pour transport de matière dangereuse, attestation d'aménagement spécifique et pour dépanneuse ont été instruits.

## Entreprises figurant au registre des transporteurs au 31.12.2011

Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	
955	172	135	223	425	Marchandises
70	14	6	13	37	Commissionnaires
647	92	104	147	304	Voyageurs



## Gestion de crise routière

La plan intempérie Massif central actualisé en 2010 a été activé lors de l'épisode tempête et neige du 16 décembre 2011, permettant ainsi la mise en oeuvre du nouvel arrêté permanent autorisant le stockage de courte durée des poids-lourds, notamment sur l'autoroute A89 entre Clermont-Ferrand et Saint-Etienne.

## Contrôle des transports terrestres



Les contrôleurs de transports terrestres assurent sur route et en entreprises des contrôles portant sur le respect de la réglementation.

Contrôle sur route	<b>Véhicules contrôlés</b>	<b>3402</b>	<i>en infraction</i>
	Français	1484	10 %
	Étrangers	1918	18 %
Contrôle en entreprises	<b>Infractions au temps de conduite et de repos</b>		
	Français	201	
	Étrangers	552	

**110** entreprises contrôlées

**660** conducteurs contrôlés

**7** entreprises auvergnates ont fait l'objet d'un procès-verbal

**2** entreprises ont été radiées du registre des transporteurs par décision préfectorale après avis de la commission régionale des sanctions administratives

## Sécurité routière

### > Auvergne Moto Tour - 2ème édition

Au cours de ce périple à travers l'Auvergne et le Forez, les motards devront répondre à des énigmes sur le thème de la sécurité routière des deux-roues motorisés. Les lauréats se verront offrir un stage de pilotage destiné à améliorer leur sécurité sur la route.

> L'élaboration, par chaque département, du document général d'orientation 2013-2017 conduira l'observatoire régional à réaliser une étude statistique de l'insécurité routière en Auvergne et de proposer des études thématiques complémentaires.

## Contrôle technique des véhicules

Objectifs de contrôle :

- > 39 contrôles de centres de VL
- > 4 contrôles de centres de PL
- > 100 supervisions de contrôleurs techniques de PL

## Gestion de crise routière

> Mise en œuvre de l'expérimentation du diffuseur de Combronde entre A89 et A71.

> Étude d'une expérimentation du tri des poids-lourds de moins de 19 tonnes sur A75 à l'échangeur de Massiac.

## Registre des entreprises de transports

Le "paquet routier", ensemble de trois règlements adoptés en 2009 par le Parlement européen et le Conseil, est entré en vigueur le 4 décembre 2011. Il modifie profondément les réglementations applicables aux entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs en matière d'accès à la profession et d'accès au marché.

L'année 2012 sera consacrée à la formation des agents, à l'appropriation des nouvelles règles de mise en œuvre des procédures de suivi des entreprises dans ce contexte, ainsi qu'à l'information des professionnels.

## Contrôle des transports terrestres

Les objectifs de contrôle sont identiques à ceux de 2011 :

- > 1500 journées de travail contrôlées en entreprises par an et par contrôleur,
- > 6000 journées de travail contrôlées sur route par an et par contrôleur.



# Les routes nationales

Au sein de la DREAL Auvergne, le service maîtrise d'ouvrage (SMO) assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement routier. Ces opérations d'aménagement du réseau routier national ont pour objectifs de fluidifier la circulation, de renforcer la sécurité des usagers et d'améliorer le cadre de vie des riverains.

Le SMO est chargé, pour chaque opération, de la définition progressive du programme puis de sa mise en œuvre (fonctionnalités de l'infrastructure, coût et délai de réalisation), depuis les études préalables jusqu'à la mise en service.

Il pilote les phases de concertation, la réalisation des études, les procédures réglementaires (déclaration d'utilité publique, autorisation loi sur l'eau et les milieux naturels, ...) et foncières (enquête parcellaire ...), la programmation des travaux, leur financement et le mode de dévolution (marchés publics).

Il s'appuie sur différents maîtres d'œuvre, principalement trois services d'ingénierie routière (SIR) positionnés respectivement au sein des directions interdépartementales des routes (DIR) Massif central, Centre Est et Méditerranée.

Le centre d'études techniques de l'équipement assure aussi des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et réalise différentes études.

Le programme de modernisation des itinéraires routiers (PdMI) validé le 3 décembre 2009 a fixé pour la période 2009-2014 les objectifs et les financements sur le réseau routier national en Auvergne. Ce programme s'élève à 272,19 M€.

## Bilan 2011

### RN 122 – Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement à Aurillac

Suite à la concertation menée en 2010, le préfet de région a choisi la variante de tracé en mars 2011. Les études techniques ont été approfondies afin de préparer l'élaboration du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération.



## RCEA – Accélération de la mise à 2x2 voies par mise en concession

Le débat public engagé le 4 novembre 2010 s'est terminé le 4 février 2011. Le bilan et le compte-rendu ont été rendus public fin mars.

La décision ministérielle du 24 juin 2011 a arrêté le principe d'accélération de la mise à 2x2 voies entre Montmarault (03) et Ciry le Noble/Châlon (71) par mise en concession.

La décision ministérielle précise que différents points doivent faire l'objet d'études complémentaires (positions des barrières de péage, prise en compte des usages locaux, franchise ...) en poursuivant la concertation, en particulier dans le cadre d'un comité de suivi. Celui-ci a officiellement été installé le 29 novembre 2011. Il a examiné un programme de mesures à mettre en œuvre (travaux, mesures de sécurité, aire de repos...) dans l'attente des travaux de mise en concession.

## RN7 – Déviation de Varennes-sur-Allier

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN 7 permet le contournement de Varennes-sur-Allier par l'Ouest depuis Chazeuil (RD 46) jusqu'à la RN 209.

Les fouilles archéologiques ont été réalisées en 2011.

Le comité de suivi associant l'ensemble des partenaires locaux (élus, associations et chambres consulaires) et présidé par le préfet de l'Allier a suivi le déroulement des deux études qui ont permis d'une part, de rechercher des sites le long de l'Allier où l'enlèvement d'un enrochement permettrait à la rivière de retrouver un espace de mobilité naturelle, et d'autre part, d'identifier l'impact de la future infrastructure sur les milieux naturels faune, flore,...

La procédure de demande de dérogation a été menée en 2011 et a conduit à un avis favorable du Conseil national de la protection de la nature, au regard en particulier des mesures compensatoires proposées : préservation d'une zone de ponte et d'insolation de la cistude, déplacement de tritons, reconversion d'espaces en prairie,...

Des prescriptions environnementales seront imposées dans les différents marchés de travaux et vont constituer un enjeu majeur dans la réalisation de l'opération à partir de 2012.

## RN 7 – Déviation de Villeneuve-sur-Allier

La déviation de Villeneuve-sur-Allier contourne par l'Est l'agglomération sur une longueur de 7 km. L'année 2011 a été marquée par la construction des ouvrages d'art et des rétablissements des voiries locales interceptées par le projet, ainsi que la réalisation du futur échangeur sud à l'entrée de la commune.

Un inventaire faune et flore des cours d'eau et des étangs a été mené afin d'identifier les impacts du projet routier et de définir les mesures compensatoires à mettre en place.



Construction d'un ouvrage d'art - Villeneuve-sur-Allier



Travaux préparatoires à l'installation du batardeau - Le Puy-en-Velay

## RN 88 – Poursuite des travaux du contournement du Puy-en-Velay

Les chantiers des trois ouvrages d'art importants du projet se sont poursuivis en 2011.

La charpente métallique du viaduc est réalisée ainsi que la dalle en béton armé qui supportera la route.

Les travaux de construction de la tranchée couverte entre Ours et Mons ont débuté fin mars, et ont été confrontés à un glissement de terrain qui s'est produit au droit de l'ouvrage le samedi 7 mai 2011. Cet événement qui n'a fait que des dégâts matériels, a mobilisé les services de l'État et les services techniques municipaux pour les phases d'urgence et de mise en sécurité, puis d'études techniques et de propositions pendant plusieurs mois. Les travaux ont repris mi-novembre après une concertation locale.

A cette occasion un numéro vert a été mis en place pour toute la durée de l'opération : 0 805 69 68 43.

Le chantier du doublement du pont sur la Loire a débuté en septembre. Ce chantier a nécessité la construction d'un "batardeau", d'environ 3 m de haut, dans le lit de la Loire. Les matériaux prélevés dans le lit de la Loire à l'occasion de la mise en place du batardeau seront restitués au fleuve en fin de chantier. Ces trois ouvrages d'art exceptionnels représentent un investissement de 27 M€ TTC.

## RN 145 – Achèvement de la mise à 2x2 voies du contournement de Montluçon

La dernière section du doublement du contournement de Montluçon entre l'échangeur de Châteaugay et l'échangeur du pont des Nautes a été mise en service début septembre 2011 et marque la fin de l'aménagement à 2x2 voies entre la Creuse et l'autoroute A 71.

## RCEA – RN 79 – Cressanges - Bresnay

Une chaussée sud parallèle à la chaussée existante a été construite afin de porter cette section à 2x2 voies sur plus de 6 km.

## quelques chiffres

48.5 M€ de financements affectés

16.2 M€ d'engagements financés

47.1 M€ de crédits consommés

Construction d'un ouvrage d'art - Villeneuve-sur-Allier



## RN 122 – Créneau de la Chapelle d'Alagnon

Les travaux de création d'un créneau de dépassement ont consisté à l'aménagement sur place d'une section sur 1 km. Une 3ème voie a été créée pour permettre dans le sens Murat-Massiac les dépassements en toute sécurité.

Dans le cadre de cet aménagement, le ruisseau du Foufouilloux, antérieurement canalisé le long de la route nationale, a été réaménagé avec reconstitution des caractéristiques naturelles de son lit et de ses berges.



# Perspectives 2012

## RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay

Fin de la construction du viaduc de Taulhac en mars et du pont sur La Loire en octobre.

Réalisation du génie civil de la tranchée couverte d'Ours-Mons. Le pont sur la Loire sera doublé en octobre.

Fouilles archéologiques sur le secteur des Relliades. Des traces d'occupation humaine gallo-romaines et proto-historiques ont en effet été détectées près de la zone humide d'Ours-Mons.

Gestion de cette zone humide d'Ours-Mons confiée au conservatoire des espaces naturels d'Auvergne : travaux de suppression d'un remblai et déplacement des tritons alpestres situés à La Pépinière vers une mare spécialement recréée. ➤

## Échangeur de Fay la Triouleyre

Projet situé à l'est du Puy-en-Velay, sur la commune de Saint-Germain Laprade : mise aux normes de l'échangeur et construction d'un écran antibruit, sur une longueur d'environ 1 km, pour un coût total de l'ordre de 2,7M€ TTC.

Début du chantier en juin pour une durée de 6 mois.

## RN 7 - Aménagement entre St-Prix et la limite du département de la Loire

Travaux de chaussées et d'équipements  
Mise en service prévue en fin d'année 2012.

## RN 122 – Déviation de Sansac-de-Marmiesse et raccordement à Aurillac

**DUP** : élaboration du dossier d'enquête préalable, consultation inter-services, saisine de l'Autorité Environnementale, enquête publique au 3ème trimestre 2012.

Poursuite des études de conception détaillées, niveau projet. Élaboration du dossier "Conseil national pour la protection de la nature" (espèces protégées).

Préparation des dossiers "Eau et milieux aquatiques" et parcellaire.

## Déviation de Varennes-sur-Allier

Travaux de dégagements des emprises de la section courante en janvier et février.

Travaux de terrassements et de construction de l'ouvrage franchissant le Valençon à partir de l'été.

Les premières mesures compensatoires prévues dans le dossier CNPN seront mises en place.

## Déviation de Villeneuve-sur-Allier

Réalisation des inventaires faune et flore, identification des impacts et détermination des mesures compensatoires liées à la création de la déviation.

## RN 102 – Liaison A75 – Brioude

Réalisation des études de conception détaillée, niveau projet.

Préparation des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, "Eaux et milieux aquatiques", parcellaire et espèces protégées "Conseil national pour la protection de la nature".

## RN 209 – Contournement Nord-Ouest de Vichy

Études des milieux naturels : inventaires faune et flore.

Études de trafic et paysagères.

Mise en place d'un comité de suivi.



triton alpestre

# Fonctions supports et vie du service

## le secrétariat général



### L'extension de la certification qualité ISO 9001 de la DREAL Auvergne

En novembre 2011, la certification qualité ISO 9001 de la DREAL a été étendue à de nouveaux processus et de nouvelles missions :

- la production, le traitement et la valorisation des données
- le contrôle des transports terrestres et celui des centres de formation transports
- l'instruction des dérogations espèces et celle des agréments de centres de formation transport
- la prévention des risques professionnels
- les prestations support régionales mutualisées (gestion administrative et paye des agents, commande publique).

Le système de management de la qualité concerne à présent les activités de près de 70 % des agents de la DREAL Auvergne.

Le plan d'action qualité 2011 a mis l'accent sur le renforcement de l'écoute des bénéficiaires de la DREAL avec le lancement de la première enquête de satisfaction. Celle-ci a permis de dégager des pistes d'amélioration, par exemple sur le cheminement et les délais de traitement des dossiers, ou encore les moyens de réclamation.

Pour 2012, l'objectif est d'intégrer l'ensemble des activités de la DREAL Auvergne dans le périmètre de certification. Il s'agira également de renforcer la prise en compte du référentiel Marianne, relatif à la qualité d'accueil des usagers, intégré au système de management de la qualité.

### La politique de développement durable au cœur du management de la DREAL

Dans le cadre de l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable, la DREAL Auvergne a mis en place sa démarche interne d'éco-responsabilité. Celle-ci s'est traduite par la réalisation d'un plan d'actions qui a commencé à produire ses premiers effets concrets.

L'équipement de salles de visio-conférence a ainsi permis d'éviter l'émission de près de 6,5 tonnes de CO<sub>2</sub> en réduisant les déplacements. Le parc automobile a été rationalisé pour émettre en moyenne environ 110 g CO<sub>2</sub>/km (pour une norme d'émission de 130 g CO<sub>2</sub>/km). Le nombre d'abonnements domicile - travail en transport en commun a progressé de 25 %.

En 2012, la DREAL s'engage dans l'intégration du management environnemental dans son système qualité, selon la norme ISO 14001.

La réalisation du bilan carbone, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement, et la mise à jour du plan de déplacement d'établissement sont deux démarches importantes lancées fin 2011 et qui se poursuivront en 2012.





## La prévention des risques professionnels

L'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ont constitué des chantiers très importants au cours de l'année 2011. Ils se sont notamment traduits par un budget spécifique d'environ 300 000 € consacré à des opérations de mise aux normes (sécurité incendie, électrique...) des bâtiments du siège de la DREAL, qui s'achèveront en 2012.

La maîtrise des risques professionnels fait également désormais partie des processus certifiés qualité ISO 9001.

Les travaux de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ont été lancés et vont aboutir début 2012 sur un plan de prévention de manière à renforcer la prise en compte de la sécurité dans nos métiers.

## La communication

La DREAL a poursuivi l'organisation des "mardis du développement durable", réunions d'information à destination de ses partenaires sur les sujets d'actualité.

Le site Web de la DREAL a été amélioré de manière à faciliter l'ergonomie et l'accès par les utilisateurs. Le nombre de consultations du site a progressé de 33 % en 2011.

## Le fonctionnement courant de la DREAL

Contribuant à la réduction des dépenses de l'État, la DREAL a réalisé environ 9 % d'économies en 2011 sur son budget fonctionnement par rapport à 2010. En sus des économies liées au regroupement de la DREAL sur des sites proches les uns des autres, plusieurs moyens y ont contribué : le recours à la visio-conférence, le recours aux marchés nationaux, la mise en place d'un système de téléphonie par protocole Internet, la rationalisation du parc de véhicules et des implantations immobilières.... Ces efforts se poursuivront en 2012.

## Les ressources humaines

Le service des ressources humaines a mis en œuvre les réformes intervenues sur la gestion de personnel telles que la prime fonction - résultats.

Les agents de la DREAL ont suivi environ 1 000 journées de formation sur l'année 2012. Elles ont notamment porté sur l'évolution des métiers liée à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

L'année 2011 a également été marquée par plusieurs élections professionnelles et la mise en œuvre de la loi sur la rénovation du dialogue social (réforme des instances de concertations).

### Partenariat associatif

Soutien aux actions de sensibilisation, d'éducation, d'animation et de participation au débat public au travers de 3 Conventions pluriannuelles d'objectifs : 60 000 €

Financement de 21 chantiers de jeunes bénévoles "environnement et développement durable" et réalisation d'animations sur le développement durable spécifiques pour les chantiers : 12 000 €

# la mission stratégie et ressources humaines

## Le pilotage régional des ressources humaines et des budgets

Dans sa fonction budgétaire au plan régional, la mission stratégie et ressources humaines accompagne l'élaboration et la gestion des 7 budgets opérationnels de programme placés sous la responsabilité du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

En 2011, l'accent a été mis sur le suivi de gestion des différents budgets-métiers en accompagnant les services dans le contexte de l'appropriation du nouvel outil comptable Chorus.

Le pilotage régional de la gestion des ressources humaines passe par une démarche annuelle d'allocation des effectifs nécessaires à l'accomplissement des missions du ministère du Développement durable sur les territoires de la région. La méthode, initiée en 2010, visant à une répartition des effectifs entre les services intervenant pour le ministère, à partir d'indicateurs partagés, a été affinée en 2011. Les conclusions de ce travail, enrichies par un dialogue de gestion régional organisé, ont permis d'améliorer l'allocation des moyens.

Pour assurer le développement des compétences permettant d'appréhender des missions nouvelles ou en évolution, induites par les politiques publiques du ministère, un plan régional de formation a été élaboré et mis en œuvre en 2011 à l'intention des agents du ministère du Développement durable dans la région. Une démarche d'identification des besoins de compétence, engagée dès la fin d'année, contribuera à conforter et diversifier les apports de formation en 2012.

Le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) constitue un objectif permanent pour mieux anticiper les besoins et donner plus de lisibilité aux personnels dans le contexte actuel de changement.

L'actualisation, en 2011, du document de stratégie régionale a permis de formaliser les complémentarités entre les services départementaux et la DREAL.

### quelques chiffres

#### la DREAL Auvergne c'est

**310 agents** dont 285 à Clermont-Ferrand et environ 25 en poste hors chef-lieu de région (unités territoriales et contrôle des transports terrestres à Moulins, Le Puy-en-Velay et Aurillac)

**25 nouveaux agents** accueillis en 2012

**1.3 million d'euros** de budget de fonctionnement sur deux budgets opérationnels de programmes

**3.6 jours de formation** en moyenne, par an et par agent

# le pôle support intégré

Le Pôle Support Intégré (PSI) est prestataire pour différentes entités régionales ou départementales sur des fonctions support.

## Bilan 2011

### Comptabilité

En Auvergne, la plateforme commune de comptabilité de l'État mise en place pour les ministères du Développement durable et de l'Agriculture est basée au pôle support intégré de la DREAL. Le progiciel Chorus mis en place le 1er janvier 2010 a été déployé progressivement jusqu'au 1er janvier 2011, date à laquelle l'ensemble des BOP a basculé sur celui-ci.

L'année 2011 a aussi été marquée par la mise en place du volet recettes non fiscales de Chorus et le déploiement du programme 333, « moyens mutualisés des administrations déconcentrées ». Parallèlement, le pôle support intégré a mis à jour en tant que de besoin les documents contractuels entre les services déconcentrés (délégants) et la DREAL (délégataire).

Malgré les difficultés inhérentes au déploiement d'un nouveau logiciel, de la mise en place d'une nouvelle organisation et de nouveaux processus, les prestations comptables demandées par les services ont été effectuées. Au total, 16 700 engagements juridiques et 39 300 demandes de paiement ont été effectués pour l'ensemble des services pour ne retenir que ces deux chiffres.

### Gestion administrative et paye des agents

L'année 2011 a été marquée par la fiabilisation des procédures de gestion administrative de la paye dans le cadre de la mise en place au PSI de la démarche qualité (certification ISO 9001). Le bureau de gestion du personnel a pris en charge la paye des agents à statut industrie de la DREAL.

Le bureau, dans le cadre de la réforme du service des retraites de l'État, a débuté la mise à jour des comptes individuels retraite, et a continué l'intégration des activités de gestion administrative des personnels du ministère du Développement durable de la région, en reprenant le traitement des dossiers de retraite des agents de la Haute-Loire.

Ce sont au total 2 271 agents qui sont gérés pour le compte des services en région Auvergne.

### Marchés

La procédure commande publique a été finalisée dans le cadre de la mise en place de l'assurance qualité (certification ISO 9001). Le site Intranet, dans l'objectif de la mise en place d'un site Extranet, a été réorganisé et mis à jour.

Le bureau a conforté son rôle d'appui aux services, en particulier pour les marchés liés aux infrastructures routières.

### Affaires juridiques

Le bureau a effectué la mise à jour du système d'informations juridiques (SIJ), dans le cadre de la gestion des provisions pour litiges, et répondu aux attentes et questions des services dans le domaine juridique.

## Perspectives 2012

- Conforter l'assurance qualité pour les activités déjà couvertes par la certification ISO 9001 (gestion administrative de la paye, commande publique) et l'étendre à d'autres domaines (affaires juridiques, prestations comptables pour la partie dépenses)
- Conforter et développer l'expertise du pôle support intégré dans ses différents domaines d'intervention
- Compléter l'animation régionale par la mise en place de l'extranet qui est un support et un outil de travail avec les services ; continuer et développer les visio-conférences
- Développer des indicateurs de suivi en interne et en externe avec les services, dans une attitude d'écoute des bénéficiaires
- Dans le domaine des retraites, terminer l'intégration des activités de gestion administrative des agents du ministère du Développement durable en région en reprenant les dossiers de retraite des agents de l'Allier et du Cantal. Préparer la mise en place fin 2012 du logiciel PETREL, destiné à prendre en charge à terme la liquidation des retraites des agents
- Déployer de nouveaux outils pour la gestion du personnel, conformément aux instructions ministérielles
- Participer à la politique générale de sécurité des systèmes d'information par la mise en place d'un plan d'actions pour les domaines diagnostiqués en 2011
- Déployer de nouveaux outils informatiques mis en place dans le cadre du schéma directeur ministériel.

## chiffres

quelques

39 300 demandes de paiement

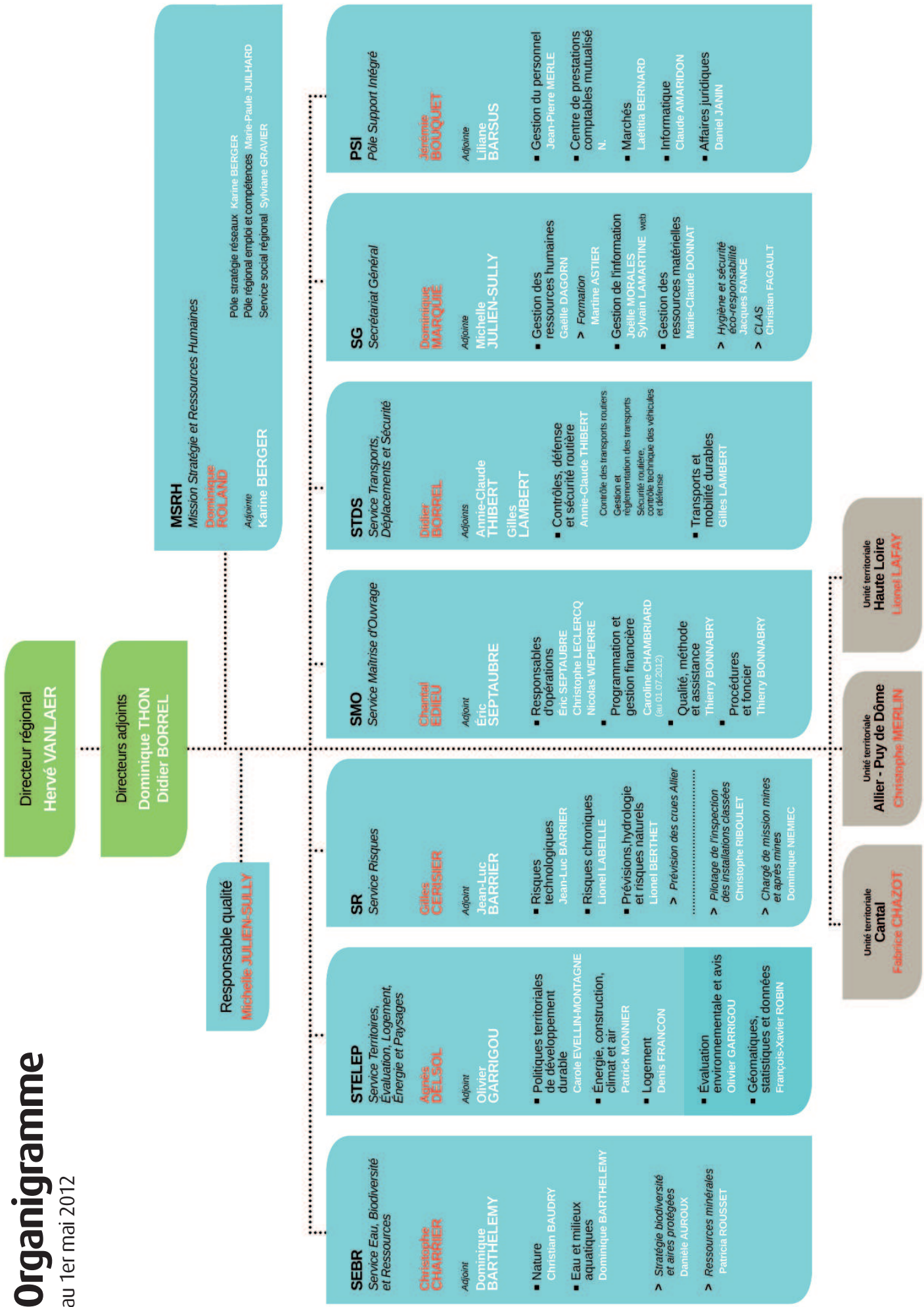
16 700 engagements juridiques

2 271 agents gérés par le bureau gestion du personnel (BGP)  
(y compris les agents en détachement sans limitation de durée)



# Organigramme

au 1er mai 2012



Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
7 rue Léo Lagrange  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél. 04 73 43 16 00  
Fax. 04 73 34 37 47

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

